



Affectations des stagiaires 2015-2016 Mémo calendrier



Dates	Actions
Du 4 mai au 15 juin 2015 (midi)	Saisie des vœux sur SIAL : -pour les demandes de report -pour les choix d'académies pour les lauréats 2015 qui peuvent exprimer un choix . -pour les lauréats des sessions antérieures en report de stage Chaque candidat procède à une saisie pour chaque concours auquel il est admissible ou admis. Les inscrits en M1 en 2014-2015 doivent déposer sur SIAL durant cette période un scan de leur attestation d'inscription (PDF, 500 Ko maxi) Accès à SIAL Dispositif d'aide de la DGRH au 01.55.55.54.54
19 juin 2015	Date limite d'envoi des pièces justifiant : - Votre situation professionnelle antérieure fonction titulaire, contractuel de l'EN, enseignant du privé, EAP, titulaire de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) - Les modifications s'il y en a à faire) de votre situation professionnelle <i>Justificatifs : voir le détail dans l'Annexe F du BO</i> Date limite d'envoi des demandes : - d'affectation en CPGE ou STS - d'affectation dans la même académie de deux lauréats mariés ou pacsés - d'option pour l'enseignement privé, contrat d'engagement ou agrément <i>NB : Les courriers sont à adresser à la DGRH/B2-2</i>
30 juin 2015	Date limite pour que votre mariage ou PACS soit pris en considération pour la demande de rapprochement de conjoint.
Du 2 au 9 juillet 2015	Résultats d'affectation Demande de révision de l'affectation possible uniquement à : dgrhb2-2laureats@education.gouv.fr
Dès les résultats d'affectations	Envoi des pièces justificatives pour justification des situations : - de rapprochement de conjoints - de rapprochement de la résidence de l'enfant - de deux lauréats conjoints en mutation simultanée - d'ex-contractuel de l'Education nationale - de fonctionnaire titulaire (toutes FP) - de handicap - d'affectation vers un département d'outre-mer Envoi des pièces justificatives pour justification d'inscription en M2, de titres, diplômes et certificats exigés à la nomination.

	<i>NB : courrier à adresser au Rectorat d'affectation</i>
30 septembre 2015	Date limite d'envoi du certificat du médecin agréé spécialiste du handicap attestant la compatibilité du handicap avec les fonctions exercées pour les travailleurs handicapés bénéficiaires de l'obligation d'emploi. <i>NB : courrier à adresser au Rectorat</i>
1^{er} novembre 2015	Date limite d'envoi du contrat d'engagement pour les candidats à un poste de Doctorant contractuel ou d'ATER. <i>NB : courrier à adresser à la DGRH/B2/2</i>

Coordonnées du SE-UNSA de Grenoble:

BOURSE DU TRAVAIL

32 avenue de l'Europe- 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Tél. 04 76 23 38 54

Coordonnées de la DGRH/B2-2 (ministère) :

72 rue Regnault-75243 Paris CEDEX 13

Tel. 01 55 55 45 50

Coordonnées du Rectorat :

7 place Bir Hakeim

38021 Grenoble Cedex 1

Tél : 04.76.74.70.00

Utile avant tout !

